



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 décembre 2017 à 19 h48**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Madame Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont présents le directeur général et la greffière.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, la directrice des communications et relations publiques, le directeur du Service de police, le directeur du Service de l'urbanisme et le trésorier par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 20 novembre 2017;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2017)-A-53 établissant les taux de taxes pour l'année 2018 - présentation du projet de règlement;
 - 4.2 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 concernant la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion et présentation du projet de règlement;
 - 4.3 Règlement modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - avis de motion et présentation du projet de règlement;
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
 - 5.3 Calendrier des séances 2018;
 - 5.4 Les Habitations du Ruisseau Noir inc. - renouvellement de mandats;
 - 5.5 Déclarations de dons 2017 - dépôt;
 - 5.6 Retiré;
 - 5.7 Logiciel de diffusion et consultation de données géomatiques - Géomap - contrat;
 - 5.8 Nominations et autorisations de représenter l'agglomération de Mont-Tremblant dans les modes de règlement des différends;
 - 5.9 Nominations sur les différents comités, commissions, associations et organismes de l'agglomération de Mont-Tremblant;
 - 5.10 Substitut au maire de Lac-Tremblant-Nord au conseil d'agglomération - nomination;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche temporaire d'un technicien juridique - Cour municipale - Service du greffe;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

- 6.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec de procéder à deux appels d'offres;
- 6.3 Prolongation de l'embauche d'un directeur, technologie de l'information - Direction générale;
- 6.4 Adoption de la nouvelle structure salariale cadre (excluant les cadres policiers);
- 6.5 Nomination d'un greffier à la Cour municipale - Service du greffe;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Retiré;
- 7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - budget 2017 révisé;
- 7.4 Affectation du surplus non affecté;
- 7.5 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Retiré;
- 9.2 Réfection d'un tronçon des chemins de la Chapelle et du Village - acceptation provisoire des travaux;
- 9.3 Retiré;
- 9.4 Demande d'aide financière PIQM sous-volet 5.1 - agrandissement de la caserne du secteur Village;
- 9.5 Empiètement - lot 5 853 157 intersection des chemins de l'Anse et du Village;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Surveillance des plateaux sportifs 2018 - renouvellement de contrat;

12. Police

- 12.1 Demandes au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - changement de vitesse sur la route 327 et ajout d'arrêts obligatoires.

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA17 12 298

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA17 12 299

3.1 Séance ordinaire du 20 novembre 2017



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 novembre 2017, tel que déposé en modifiant dans la résolution CA17 11 268 les mots « une période de douze semaines » par « une période de neuf semaines » dans le résolu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Règlement (2017)-A-53 établissant les taux de taxes pour l'année 2018 - présentation du projet de règlement

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté lors de la séance du 20 novembre 2017;

Le projet de règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2018 est déposé et présenté séance tenante par la greffière.

CA17 12 300

4.2 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 concernant la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion et présentation du projet de règlement

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 concernant la paix publique, la circulation et le stationnement.

La greffière présente le projet de règlement qui visera notamment à :

- uniformiser la vitesse sur la rue Saint-Roch, entre la rue Therrien et le chemin de la Plage-Vanier, de 50 km/h à 40 km/h;
- permettre le stationnement sur une partie de la rue Dicaire qui est adjacente au chemin du Village;
- retirer les heures de stationnement prohibé afin d'interdire le stationnement en tout temps dans la zone de débarcadère au bout du chemin du Curé-Deslauriers;
- interdire le stationnement sur un côté du chemin des Cerfs.

CA17 12 301

4.3 Règlement modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - avis de motion et présentation du projet de règlement

Avis de motion est donné par madame Kimberly Meyer à l'effet qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant.

La greffière présente le projet de règlement qui visera à retirer l'activité de mise à l'eau à la rampe de Préservation Lac-Tremblant-Nord de la liste des activités d'intérêt collectif apparaissant au décret de l'agglomération.

5. Administration

CA17 12 302

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 12 303

5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 12 304

5.3 Calendrier des séances 2018

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU QUE pour l'année 2018, les séances ordinaires du conseil d'agglomération aient lieu à 19 h et selon le calendrier suivant :

Lundi, 22 janvier
Lundi, 12 février
Lundi, 12 mars
Lundi, 9 avril
Lundi, 14 mai
Lundi, 11 juin
Lundi, 16 juillet
Lundi, 13 août
Lundi, 10 septembre
Mardi, 9 octobre
Lundi, 12 novembre
Lundi, 17 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 12 305

5.4 Les Habitations du Ruisseau Noir inc. - renouvellement de mandats

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de mesdames Christine Dugas et Céline Danis au sein du conseil d'administration de l'organisme Les Habitations du Ruisseau Noir inc., pour une période de 2 ans soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

5.5 Déclarations de dons 2017 - dépôt

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* la greffière dépose le registre des déclarations de dons en date du 18 décembre 2017.

5.6 Retiré

CA17 12 306

5.7 Logiciel de diffusion et consultation de données géomatiques - Géomap - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire uniformiser ses bases de données géomatiques avec celles de la MRC des Laurentides et utiliser une application mieux adaptée à ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE la solution proposée permet des mises à jour de la matrice graphique sans conversion des données, des matricules à 18 numéros directement référencés et des applications mobiles adaptant l'écran aux divers appareils;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* qui exclut de l'application des articles 573 et 573.1 les contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

CONSIDÉRANT les informations reçues du Service de la technologie de l'information en conformité avec l'article 6 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et la Politique d'achat local;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Géomap GIS Amérique inc. et d'autoriser la signature de l'entente à intervenir pour des services professionnels d'implantation d'une solution de diffusion et de consultation des données géomatiques, à partir de janvier 2018, incluant la livraison de l'application, la formation et le support du logiciel, le tout réparti sur trois ans, au montant de 45 865,50 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-414) de la façon suivante :

2018 : 15 288,50 \$;
2019 : 15 288,50 \$;
2020 : 15 288,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 12 307

5.8 Nominations et autorisations de représenter l'agglomération de Mont-Tremblant dans les modes de règlement des différends

CONSIDÉRANT QUE le nouveau *Code de procédure civile* privilégie les modes privés de prévention et de règlement des différends;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de conférence de règlement à l'amiable fait notamment partie de ces modes de règlement des différends;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire qu'au moins un représentant de l'agglomération soit présent avec les avocats lors de ces conférences;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE le directeur général, la directrice générale adjointe, la greffière et le greffier adjoint représentent l'agglomération de Mont-Tremblant lors de la tenue de tout mode de règlement des différends, notamment lors de conférence de règlement à l'amiable, et de les autoriser individuellement à poser tout acte nécessaire et à signer tout document, le tout conformément aux instructions qu'ils auront reçues du conseil d'agglomération;

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution CA16 08 174.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 12 308

5.9 Nominations sur les différents comités, commissions, associations et organismes de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10 du décret 846-2005 à l'effet que le conseil d'agglomération doit désigner sur chacun des comités et commissions au moins un membre du conseil de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

DE prendre acte de la résolution 2017-12-123 du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, nommant les membres du conseil devant agir en remplacement de la mairesse sur divers comités relevant du conseil d'agglomération;

DE nommer les membres du conseil suivants sur les comités, commissions, associations et organismes ci-après énumérés :

COMITÉS ET COMMISSIONS	NOMINATIONS
Comité consultatif de la baie sud du lac Tremblant	Monsieur Pascal De Bellefeuille Madame Mélanie Matte Madame Louise Royer
Comité des finances	Monsieur Danny Stewart Monsieur Pierre Labonté Monsieur Charles de Broin
Comité des loisirs et de la culture	Madame Mélanie Matte Madame Roxanne Lacasse Madame Louise Royer
Comité de police	Monsieur François Marcoux Monsieur Joël Charbonneau Monsieur Charles De Broin
Comité des ressources humaines	Monsieur Joël Charbonneau Monsieur Pierre Labonté Madame Louise Royer
Comité de sécurité incendie	Monsieur François Marcoux Madame Louise Royer
Commission sur le transport des personnes	Monsieur Joël Charbonneau Madame Louise Royer
Comité des travaux publics	Madame Sylvie Vaillancourt Monsieur Pierre Labonté Madame Louise Royer

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	NOMINATIONS
Fiducie du Domaine Saint-Bernard	Monsieur François Marcoux Maire ou suppléant
Office du tourisme région Mont-Tremblant	Monsieur Pascal De Bellefeuille Monsieur François Marcoux



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant	Monsieur Danny Stewart
Tourisme aérien Laurentides (TAL)	Monsieur Pascal De Bellefeuille Monsieur François Marcoux

La présente résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination des membres du conseil sur ces comités, commissions, associations et organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 12 309

5.10 Substitut au maire de Lac-Tremblant-Nord au conseil d'agglomération - nomination

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 4 et 5 du décret 846-2005 à l'effet que le maire de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord siège au conseil d'agglomération et qu'un conseiller peut le remplacer en cas de vacance ou d'empêchement;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-11-102 de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

Il est proposé par madame Kimberly Meyer
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE prendre acte de la résolution 2017-11-102 du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord nommant monsieur Charles De Broin, à titre de substitut à la mairesse de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, pour son remplacement au conseil d'agglomération, en cas de vacance à son poste ou d'empêchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA17 12 310

6.1 Embauche temporaire d'un technicien juridique - Cour municipale - Service du greffe

CONSIDÉRANT l'absence de la secrétaire au Service du greffe en raison de maladie;

CONSIDÉRANT un mouvement de personnel pour remplacer celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Charline Paquin, à titre de technicienne juridique temporaire à la Cour municipale - Service du greffe, les 4, 5, 7, 11 et 20 décembre 2017 et à compter du 8 janvier 2018 pour la durée de l'absence et selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 12 311

6.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec de procéder à deux appels d'offres

CONSIDÉRANT QUE deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

- CONSIDÉRANT QUE** le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ sont établis en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;
- CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion à une Mutuelle permet à une municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;
- CONSIDÉRANT QUE** l'agglomération de Mont-Tremblant participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'agglomération de Mont-Tremblant a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares;
- CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;
- CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;
- CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

- QUE** l'agglomération de Mont-Tremblant confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion;
- QUE** l'agglomération de Mont-Tremblant confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;
- QUE** deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;
- QUE** l'agglomération de Mont-Tremblant s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;
- QUE** l'agglomération de Mont-Tremblant s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 12 312

6.3 Prolongation de l'embauche d'un directeur, technologie de l'information - Direction générale

- CONSIDÉRANT** le volume actuel de travail et les besoins d'analyse au niveau de la technologie de l'information;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'entériner la prolongation d'embauche de monsieur Réal Mondor, à titre de directeur, technologie de l'information - Direction générale du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 6 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 12 313

6.4 Adoption de la nouvelle structure salariale cadre (excluant les cadres policiers)

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal et de la direction générale d'établir l'équité interne par la relativité salariale et l'équité externe par la comparaison des salaires pour des emplois similaires pour des villes dites comparables;

CONSIDÉRANT le mandat de réaliser une nouvelle structure salariale pour le personnel cadre (excluant les cadres policiers) et de réviser les conditions de travail;

CONSIDÉRANT QUE la structure salariale cadre (excluant les cadres policiers) date de 2006;

CONSIDÉRANT QU' une politique relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre sera rédigée sous peu;

CONSIDÉRANT QUE la structure salariale des employés cadres fera partie de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des postes tient compte des caractéristiques propres à chaque titre d'emploi pour en rétablir un positionnement équitable par rapport à l'ensemble des emplois-cadres de la Ville (excluant les cadres policiers);

CONSIDÉRANT l'augmentation annuelle prévue pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

D' adopter la nouvelle structure salariale cadre (excluant les cadre policiers) tel que proposée par le Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec, le Service des ressources humaines et la direction générale et d'effectuer les ajustements salariaux rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 conformément à la résolution CA17 02 046;

DE fixer à 2 % le pourcentage d'augmentation annuelle pour l'ajustement de l'échelle salariale du personnel cadre (excluant les cadres policiers) au 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 12 314

6.5 Nomination d'un greffier à la Cour municipale - Service du greffe

CONSIDÉRANT la réorganisation des tâches au Service du greffe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

RÉSOLU DE procéder à l'abolition du poste de greffier à la Cour municipale et greffier adjoint au Service du greffe, de nommer madame Annie Tremblay-Gagnon, à titre de greffière à la Cour municipale - Service du greffe et d'autoriser la signature des modifications au contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA17 12 315

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2017 au montant de 327 267,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA17 12 316

7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - budget 2017 révisé

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Tremblant a déposé un budget 2017 révisé pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' accepter le dépôt du budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant totalisant un déficit de 106 669 \$;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour une somme additionnelle de 47 \$, payable immédiatement (poste budgétaire 02-520-00-971), ce qui correspond à 10 % du déficit anticipé représentant 10 667 \$ moins le montant de 10 620 \$ déjà versé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Danny Stewart.

CA17 12 317

7.4 Affectation du surplus non affecté

CONSIDÉRANT la création du Fonds de la criminalité en septembre 2009;

CONSIDÉRANT les résultats de l'année financière 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation d'une somme de 1 159 \$ du surplus affecté au Fonds de la criminalité, représentant 50 % des produits de la criminalité de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 12 318

7.5 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant a affecté des sommes pour différents projets;

CONSIDÉRANT le coût moindre pour la réalisation de certains projets et le rapport du trésorier par intérim faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE transférer le solde de 17 947,75 \$ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Retiré

CA17 12 319

9.2 Réfection d'un tronçon des chemins de la Chapelle et du Village - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection d'un tronçon des chemins de la Chapelle et du Village ont été réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

D' approuver le décompte final du contrat de réfection d'un tronçon des chemins de la Chapelle et du Village réalisé par l'entreprise Uniroc Construction inc. au montant total de 449 020,06 \$, taxes en sus;

DE procéder au paiement du décompte #4 au montant de 13 319,27 \$, taxes en sus, auquel une retenue de 10 % doit être appliquée (projet 2017-24);

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réfection d'un tronçon des chemins de la Chapelle et du Village et à la libération de la retenue contractuelle aux montants taxes en sus de 5 179,86 \$ pour le chemin de la Chapelle (projet 2017-10) et 17 271,15 \$ pour le chemin du Village (projet 2017-24), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

CA17 12 320

9.4 Demande d'aide financière PIQM sous-volet 5.1 - agrandissement de la caserne du secteur Village

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire déposer une demande d'aide financière pour le projet d'agrandissement de la caserne du secteur Village dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - sous-volet 5.1 offert par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE déposer au MAMOT une demande d'aide financière pour le projet d'agrandissement de la caserne du secteur Village;

QUE soit confirmé par la présente l'engagement de l'agglomération de Mont-Tremblant à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

DE nommer le directeur du Service des travaux publics comme personne autorisée à agir au nom de l'agglomération de Mont-Tremblant et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA17 12 321

9.5 Empiètement - lot 5 853 157 intersection des chemins de l'Anse et du Village

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Village, à l'intersection du chemin de l'Anse, empiète sur le lot 5 853 157 appartenant à 9319-5279 QUEBEC INC. et qu'il y a lieu de régulariser cet empiètement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'acquérir du propriétaire le lot 5 853 157 du cadastre du Québec pour la somme de 4 500 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-419) et que tous les frais inhérents au dossier soient assumés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA17 12 322

11.1 Surveillance des plateaux sportifs 2018 - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE des activités organisées dans les gymnases de la polyvalente Curé-Mercure nécessitent la présence d'une personne pour effectuer les tâches telles que la surveillance, la perception, le service à la clientèle ainsi que le montage et démontage des équipements;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une personne au terrain multisports est nécessaire pour faire respecter la réglementation et effectuer des tâches telles que la surveillance lors des



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

parties et entraînements, le contrôle des entrées, le service à la clientèle ainsi que l'entretien et la vérification des équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de surveillance des plateaux sportifs pour l'année 2018 à madame Jo-Anne Vallée au taux horaire prévu au contrat, pour un montant maximal de 20 000 \$, conformément au document d'appel d'offres (poste budgétaire 02-701-90-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA17 12 323

12.1 Demandes au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - changement de vitesse sur la route 327 et ajout d'arrêts obligatoires

CONSIDÉRANT QUE la vitesse affichée sur la route 327, à l'approche de la route 117, est actuellement de 90 km/h;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant est d'avis qu'il est dangereux que la limite de vitesse affichée soit de 90km/h à cet endroit compte tenu de la configuration des lieux où il y a présence, notamment, de quatre voies de circulation, d'une courbe, de voies de dépassement, de l'entrée-sortie de la route 117 sud, ainsi que d'une intersection à une rue et un développement résidentiel (rue des Érables);

CONSIDÉRANT QUE la configuration actuelle de l'intersection des chemins du Village (route 327) et du Lac-Mercier est hasardeuse, notamment en raison de la présence d'une traverse de la piste multifonctionnelle du parc linéaire *Le P'tit train du Nord* à l'entrée du chemin du Lac-Mercier;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant et la *Corporation du P'tit train du Nord* ont observé une augmentation considérable du nombre d'usagers du parc linéaire depuis son asphaltage en 2013, ce qui a pour effet d'augmenter d'autant plus le risque d'incidents ou d'accidents;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de propriétés et de résidents dans le secteur du lac Mercier qui a pour effet de rendre plus achalandée la circulation véhiculaire à l'intersection du chemin du Lac-Mercier et de la route 327 (chemin du Village), ce qui complexifie davantage la collégialité entre les usagers de la route et les usagers du parc linéaire;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par l'agglomération de Mont-Tremblant et par le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) afin de mettre en œuvre un plan et des actions afin d'assurer une collégialité sécuritaire des usagers de route et des adeptes de vélos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de procéder à une révision de la signalisation sur la route 327 en modifiant ce qui suit :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2017

- Mise en place de deux arrêts sur la route 327 (chemin du Village) soit de chaque côté de l'intersection du chemin du Lac-Mercier afin de s'assurer de maximiser la sécurité des usagers et particulièrement les utilisateurs du parc linéaire *le P'tit train du Nord*;
- Remplacer une section de zone de 90km/h de la façon suivante :
 - modifier la vitesse affichée de la route 327 sur le tronçon entre le viaduc de la route 117 et la rue des Érables à 50 km/h;
 - créer une zone tampon de 70 km/h sur le tronçon de la route 327 entre l'intersection de la rue des Érables et l'adresse civique 1795, rue Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

18. Deuxième période de questions

CA17 12 324

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

